

Le Canard enchaîné

C'est la Total pour le parc naturel

LE GROUPE TOTAL vient de réclamer la bagatelle de 893 000 euros de dommages et intérêts à trois associations et à une trentaine de riverains – aucun n'est Rockefeller – qui osent s'opposer à son projet d'éoliennes dans le parc naturel régional du Pilat (Loire).

Bon prince, le pétrolier a fait savoir qu'il renoncerait si les râleurs retiraient leur recours devant la cour administrative d'appel de Lyon. Dix éoliennes de 125 mètres de hauteur doivent être érigées sur une ligne de crête dominant une bonne partie du site du Pilat. L'ar-

chitecte des Bâtiments de France et la direction du parc naturel régional ont tous deux émis un avis défavorable, estimant que ces immenses moulins à vent allaient défigurer le paysage de façon irréversible. Le tribunal administratif, en revanche, n'y a rien trouvé à redire et a débouté les opposants, au printemps dernier. Ceux-ci ont interjeté appel.

Petite brise financière

L'industriel l'a d'autant plus mauvaise que, depuis plus de sept ans, il fait le maximum pour se mettre la population locale dans la poche. Après avoir appâté les élus avec les futures taxes et redevances, la multinationale a proposé d'intéresser les riverains au projet dans le cadre d'un « *financement participatif* ». Leur investissement s'est limité, in fine, à 37 500 euros. Une goutte d'eau dans la facture globale mais l'occasion, pour Total, de jouer à peu de frais les hérauts de la démocratie locale...

H. L.

